



DOCUMENT DE CONSULTATION

PASSATION D'UN MARCHÉ PRIVÉ DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE VIDÉO SUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ DANS UN PROJET DE Panneau photovoltaïque au sol au sein du PNR Causses du Quercy (Tournage le vendredi 11 avril)

Consultation en procédure adaptée

Contact : Léa POURCHIER, chargée de mission biodiversité, énergie et sols à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France --- lpourchier@parcs-naturels-regionaux.fr --- 06 61 78 67 89

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) association régie par la loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045 ayant son siège au 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010) représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. DESCRIPTION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 59 en 2024, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L.333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. CONTEXTE ET OBJET DE LA PRESTATION

3.1 CONTEXTE

La FPNRF pilote depuis 2024 une action du LIFE BIODIV France qui vise à assurer les enjeux de biodiversité dans les projets d'énergies renouvelables au sein des aires protégées. Dans le cadre de ce projet, la Fédération a, en partie, pour mission d'identifier puis de valoriser des

retours expériences à travers des fiches synthétiques, des webinaires ou encore des vidéos. Cette action du LIFE BIODIV France est financé par l'Union Européenne et le Ministère de la transition écologique.

3.2 OBJET DU MARCHÉ

3.2.1 Objectif de la prestation

La prestation consiste en la réalisation d'une courte vidéo, mettant en avant les témoignages des parties prenantes ayant contribué au développement d'un projet photovoltaïque. Cette vidéo illustrera la dynamique collaborative des acteurs impliqués, qui, ensemble, ont su concilier les enjeux de préservation de la biodiversité avec les objectifs de production énergétique. La vidéo sera diffusée auprès des professionnels de la biodiversité et des aires protégées en France et en Europe, afin de partager cette expérience et ses enseignements avec l'ensemble des acteurs concernés par la préservation de la biodiversité.

3.2.2. Description de la prestation

La vidéo sera tournée au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy sur le site d'un parc photovoltaïque, lors d'une journée – **vendredi 11 avril** - qui réunira l'ensemble des parties prenantes.

La vidéo a pour objectif de recueillir des témoignages des acteurs impliqués ainsi que des images de l'installation photovoltaïque. Quelques images de paysages pourront être ajoutées pour illustrer l'ancrage du projet, mettant ainsi en valeur l'intégration du projet au cœur d'un patrimoine naturel et culturel unique.

La vidéo devra respecter certaines contraintes techniques, notamment :

- L'insertion de logos obligatoires
- L'insertion de sous-titres

La durée approximative de la vidéo est 5 minutes.

3.2.3. Modalités d'exécution

La réalisation de la vidéo devra suivre les principes méthodologiques suivants :

- RDV de briefing avant le tournage
- Tournage sur site : **vendredi 11 avril, dans le PNR Causses du Quercy**
- Post production et validation finale sur la base de 2 allers retours correctifs
- Livraison de la vidéo finalisée dans les 7 semaines suivant le tournage
- La vidéo sera livrée au format MP4.

Le prestataire sélectionné sera accompagné par la chargée de mission de la Fédération des PNR, responsable du projet.

4.DROITS

Le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la FPNRF l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantité ni de durée. Le prestataire s'assurera que ses travaux n'ont pas déjà fait l'objet d'une protection à quelque titre que ce soit.

Il garantira la FPNRF contre toutes réclamations, revendications, recours ou actions de toute personne, qu'il s'agisse ou non de personnes ayant collaboré ou participé à la réalisation des prestations (auteurs, collaborateurs artistiques et techniques). Le prestataire garantira ainsi la Fédération de tous recours des sociétés de perception de droits d'auteurs et de droits d'images. Il devra donc se charger de toutes les autorisations et formalités d'obtention des droits nécessaires à l'exécution de la prestation sous réserve de validation préalable par la Fédération.

5. DÉLAIS DE CONSULTATION ET DE RÉALISATION

Consultation du 28 mars au 4 avril.

L'offre est à remettre au plus tard le lundi 7 avril à 10h.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : lpourchier@parcs-naturels-regionaux.fr

Réalisation : 1 vidéo (d'une durée approximative de 5 minutes).

6. CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

Sur la base de la description de la prestation, le prestataire fera acte de candidature par mail uniquement, en envoyant :

- Une note technique avec la compréhension du besoin, des références de réalisation (éléments permettant d'apprécier les capacités techniques), la méthode proposée, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un devis devant indiquant :

Prestation	Prix Unitaire HT	Prix Unitaire TTC
Participation au brief		
Tournage et déplacement pour la journée du 11 avril (PNR Causses du Quercy)		
Production, montage, livraison d'une vidéo (approximativement 5 min)		
Cession des droits de diffusion		

Les candidats pressentis attributaires devront produire les justificatifs suivants avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>
- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.servicepublic.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour
- chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

7. COMPÉTENCES ATTENDUES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Compétences attendues :

- Compétences dans le domaine de la réalisation de films en format court

Critères de choix :

- Expérience dans la conduite de projets similaires
- Adéquation de l'offre méthodologique au projet et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget : 40%

Délais de réponse

L'offre est à remettre au plus tard le lundi 7 avril à 10h.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : lpourchier@parcs-naturels-regionaux.fr